



DECISION
Décision concernant l'octroi d'un mandat
spécial à Monsieur Philippe JANICOT

N° 27387

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L521-2
L521-10, L521-4 et L521-16,
Vu la délibération n°12 du conseil communautaire du 27 juin 2014 relative à la délégation
du conseil, conformément au Président pour accorder des mandats spéciaux aux élus
communaux,
Vu le décret n°2006-756 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de
réglement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils
de l'Etat.

CONSIDÉRANT que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les
fonctions de Président, Vice-Président et conseillers communautaires doivent être
remboursées des frais que nécessite l'exercice des mandats spéciaux,
CONSIDÉRANT que le déplacement de Monsieur Philippe JANICOT à SAINT MARTIAL LE
MONT (73) nécessite l'octroi d'un mandat spécial dans les conditions définies par la
délibération suscitée.

DECIDE

Article 1 : De confier le caractère de mandat spécial au déplacement de Monsieur
Philippe JANICOT à la « Signature des Accords de territoire Creuse soit en Creuse,
Creuse amont et Rive de l'Amont, à la ville polycentrique de Saint-Martial-le-Mont
SAINT MARTIAL LE MONT (73), le 30 octobre 2025.

Article 2 : D'autoriser à l'Etat, concernant le remboursement des frais réellement
occasionnés pour l'exercice du mandat spécial sur présentation de l'intégralité des
justificatifs de dépenses exposées.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal
administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier sont chargés
chacon en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges,

Publié le lundi 20 octobre 2025
Accusé réception, dossier en ligne
par email dans les 24h, 72h ou
plus en fonction de la taille



DÉCISION

Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur Philippe JANICOT

1 DOCUMENT - Publié le 20 Octobre 2025

Décision



27387.pdf
(.pdf, 407,1 Ko)



TÉLÉCHARGER